

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA TAXE SUR LES GAINS DE CAPITAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Les libéraux, à grand renfort de trompettes, lors d'une conférence de presse tenue à Regina pendant la dernière campagne électorale, ont promis solennellement aux cultivateurs de l'Ouest de prendre des mesures pour atténuer les effets de la taxe sur les gains de capital réalisés lors de la vente de terres agricoles en reportant le jour de l'évaluation à 1974; or, le budget d'hier soir n'en faisait pas mention. L'Ouest pardonnera peut-être au gouvernement de manquer à sa promesse de doubler la voie ferroviaire jusqu'à la côte ouest, mais il ne lui pardonnera jamais de ne pas respecter sa promesse en matière de gains de capital. Je propose donc, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que le gouvernement présente une mesure législative tendant à remplir sa promesse et que cette mesure soit rétroactive au 1^{er} janvier 1980.

Mme le Président: Pour être mise en délibération, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DES MESURES ÉNERGÉTIQUES GÉNÉREUSES POUR LE QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion de nature urgente et importante pour la population du Québec.

Étant donné que les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique recevront une aide substantielle du gouvernement fédéral, dont un fonds de développement pour l'Ouest et des subventions pour divers projets énergétiques pour les provinces de l'Atlantique, et étant donné que le budget, lu hier soir par le ministre des Finances, ne renferme aucune mesure précise

pour le Québec dans le secteur de l'énergie, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que cette Chambre adopte des mesures énergétiques aussi généreuses pour le Québec que pour les autres régions du Canada.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À LA PROPRIÉTÉ ET AUX INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le gouvernement libéral a complètement négligé les propriétaires et les locataires dans son budget, et étant donné que les Canadiens de tous les coins du pays doivent affronter une hausse généralisée des taux d'intérêt, des coûts de chauffage et de l'inflation, ce que l'on a d'ailleurs mentionné dans le discours du Trône, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le gouvernement actuel institue sans délai un programme de crédit d'impôt à la propriété et aux intérêts hypothécaires pour que les Canadiens à faibles et moyens revenus se sentent épaulés.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE FONCTIONNEMENT DES USINES AU CHARBON PLUTÔT QU'AU PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le budget du gouvernement prévoit une somme de 175 millions de dollars pour transformer les centrales électriques thermiques afin qu'elles fonctionnent au charbon plutôt qu'au pétrole. Étant donné que la combustion du charbon est une source importante de bioxyde de soufre, qui cause les pluies acides, je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre demande au ministre de l'Environnement de faire une déclaration à l'appel des motions afin de préciser comment le gouvernement va s'assurer que le programme de conversion des entreprises d'utilité publique n'aggraverait pas le problème déjà critique des pluies acides au Canada.